Nations Unies S/PV.5090



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5090e séance

Lundi 29 novembre 2004, à 15 heures

New York

Président :	Mme Patterson	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	Mme Baaziz
	Allemagne	M. von Ungern-Sterberg
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Davis

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2004/908)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

04-62530 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2004/908)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mérorès (Haïti) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/908 qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/923, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil va se joindre au consensus en ce qui concerne l'adoption du projet de résolution sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Notre vote reflète le point de vue selon lequel le texte sur lequel nous nous sommes entendus est un nouveau pas supplémentaire dans le cadre d'un processus politique plus vaste, car il apporte des mesures intérimaires qui devraient être complétées par des décisions supplémentaires conformément aux besoins d'Haïti dans les mois à venir. Nous remercions toutes les délégations pour leurs efforts visant à parvenir à un texte consensuel et nous les encourageons à continuer à œuvrer en faveur d'une solution à long terme en Haïti.

Nous pensons que la sécurité reste indispensable pour parvenir à la stabilité dans le pays. Néanmoins, apporter une solution durable aux nombreuses difficultés que rencontre Haïti va de toute évidence au-delà du domaine de la sécurité. Etant donné le lien qui existe entre la sécurité et les autres principaux aspects de la crise haïtienne, il apparaît essentiel, à notre avis, que les progrès qui sont faits pour répondre aux besoins en matière de réconciliation politique, d'efforts de reconstruction économique et d'améliorations sociales le soient en parallèle avec les efforts déployés en matière de sécurité.

Le Brésil estime qu'au fur et à mesure que nous progressons un mandat plus précis et plus concret pour la MINUSTAH que celui approuvé par la résolution 1542 (2004), sera nécessaire pour constituer un cadre adapté au sein duquel faire face aux menaces actuelles en Haïti et permettre la mise en œuvre de mesures concrètes pour parvenir à une amélioration rapide des conditions de vie du peuple haïtien.

En l'absence d'un certain nombre de mesures – y compris celles visant à la création d'emplois – des difficultés croissantes surgiront au niveau du maintien de l'ordre public dans le pays. Des termes plus précis auraient pu figurer au paragraphe 2 du dispositif en ce qui concerne le processus de réconciliation politique; au paragraphe 4 du dispositif, à propos des mesures de développement économique; et au deuxième, troisième et quatrième alinéas correspondants du préambule. Pour ce qui est de la durée du mandat de la MINUSTAH, telle qu'elle est mentionnée au paragraphe 1 du dispositif, nous espérons que l'intention de renouveler le mandat pour des périodes ultérieures sera confirmée.

Afin de créer des conditions stables pour des élections significatives et libres à la fin de 2005, nous appuyons le point de vue selon lequel le Conseil devrait envoyer des messages plus forts en ce qui

concerne l'engagement à long terme de la communauté internationale en Haïti. Cela aurait pu être fait grâce à l'adoption d'un mandat multidisciplinaire plus vaste pour la MINUSTAH. À notre avis, la communauté internationale et les institutions financières devraient faire davantage d'efforts pour aider à gérer des projets de développement concrets et à remédier aux écarts ou aux lacunes.

Bien que certains pays et institutions aient déjà lancé des initiatives dans le domaine financier, l'envergure de ces efforts devrait être rapidement accrue. Nous pensons que du point de vue de la sécurité, les conditions favorables au renforcement de ces efforts existent déjà. Les bailleurs de fonds devraient par conséquent être encouragés à accélérer le rythme de décaissement des fonds promis à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti qui s'est tenue à Washington, en conformité avec les priorités identifiées par le cadre de coopération intérimaire du Gouvernement de transition haïtien.

On sait que pour la première fois de nombreux pays d'Amérique latine se sont joints aux efforts déployés dans le cadre du Conseil de sécurité pour aider à parvenir à une solution permanente à ce conflit dans la région. C'est une initiative qui devrait être encouragée. À l'heure actuelle, environ 70 % des effectifs sur le terrain proviennent de ces pays. Et je devrais ajouter que le Brésil accorde un grand prix à l'appui fourni à la MINUSTAH par d'autres pays qui ne sont pas d'Amérique latine.

Je souhaite souligner les efforts déployés par la région en ce qui concerne la stabilisation en Haïti. Ces efforts significatifs devraient être renforcés par un engagement plus ferme de la communauté internationale de régler les questions principales en Haïti qui vont au-delà de la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/2004/923.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1576 (2004).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili, conformément à son attachement à la paix et à la sécurité régionales, s'est joint très tôt à la force multinationale provisoire, contribuant à éviter une guerre civile et une tragédie humanitaire en Haïti. Conscients que notre appui en Haïti ne devait pas se limiter à la situation d'urgence aiguë, nous nous sommes également associés à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce faisant, nous avions la conviction que seule une mission intégrée, multidimensionnelle et à long terme serait couronnée de succès en Haïti.

Nous souhaiterions réitérer aujourd'hui cette conviction. C'est pourquoi nous appuyons résolument la proposition du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la Mission pour une période de 18 mois, ce qui est conforme à notre vision selon laquelle la reconstruction politique, économique et sociale en Haïti nécessite un effort à long terme, spécifiquement au moins jusqu'à ce que le processus électoral qui mettra en place des autorités légitimes par la souveraineté populaire soit achevé.

C'est pourquoi nous regrettons, en fin de compte, que la résolution que nous avons adoptée n'envisage une prorogation que de six mois. Nous pensons que cela peut fragiliser la capacité de la Mission de programmer et d'exécuter des mesures à long terme. Cela pourrait avoir pour conséquence que quelques pays, à la fin de cette période, réévaluent leur participation à la MINUSTAH.

En dépit de ce que je viens de dire, nous avons voté pour le projet de résolution qui nous a été présenté. Nous avons voté pour car, dans celui-ci, la priorité a été donnée à des aspects que nous estimons essentiels pour la sécurité et la stabilité d'Haïti, par exemple le renforcement des capacités institutionnelles, le respect des droits de l'homme, la cessation nécessaire de l'impunité et le succès d'une véritable réconciliation nationale.

Enfin, nous apprécions tout particulièrement le fait que cette résolution souligne la nécessité d'un dialogue politique inclusif, auquel participent toutes les forces politiques et sociales d'Haïti qui ont opté pour le processus démocratique, ainsi que l'urgence qu'il y a à décaisser les fonds annoncés par les pays donateurs et par les organismes financiers internationaux afin d'accélérer les projets de développement dont ce pays frère a tant besoin de manière urgente.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne a contribué par son vote à l'adoption de la résolution 1576 (2004) pour la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Cependant, je souhaiterais formuler quelques observations car nous considérons que cette décision que nous venons de prendre ne devrait pas être considérée comme une simple formalité. Nous pensons que l'opération de l'Organisation des Nations Unies en Haïti a une importance particulière, du fait justement des revers passés que la communauté internationale a essuyés dans ce pays et qui font qu'en cette occasion nous devons envisager cette opération comme une opération vaste et de longue haleine jusqu'à ce que nous soyons sûrs que les objectifs prévus visant à rendre au peuple haïtien la possibilité de se gouverner lui-même dans des conditions de liberté, de démocratie et d'amélioration des conditions économiques et sociales du pays soient atteints.

Les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale en Haïti sont d'une telle gravité qu'il ne suffit pas de surmonter la crise immédiate de sécurité que traverse le pays ou de prendre des mesures à court terme. Nous devons insister sur une démarche globale recouvrant la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme et le développement économique comme éléments faisant partie d'un tout. De même, certes, la perspective d'élections libres constitue un objectif louable en soi, mais il est indispensable d'entamer un processus de dialogue national ouvert à tous, qui permette de faire participer l'ensemble des secteurs sociaux et politiques. L'histoire d'Haïti nous a appris que des mesures palliatives ne servent à rien. Nous devons tirer des leçons de nos erreurs passées. L'action de la communauté internationale en Haïti doit donc reposer sur une vision à long terme.

Pour toutes ces raisons, nous nous félicitons que la résolution que nous venons d'adopter comprenne des éléments suffisants aux plans politique, économique et social, susceptibles d'encourager toutes ces actions. Mais nous regrettons en même temps de ne pas avoir pu appuyer la recommandation du Secrétaire général et de son Représentant spécial en vue d'une prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une période plus longue que la période habituelle – à savoir un an et demi – justement afin de pouvoir programmer des actions à long terme. Nous nous sommes cependant joints au consensus. La raison en est que la résolution 1576 (2004) que nous venons d'adopter proroge le mandat de la MINUSTAH de six mois, tout en énonçant clairement que l'intention du Conseil de sécurité est de procéder à des prorogations successives pour de nouvelles périodes. Nous espérons que cela sera le cas car cela permettra justement à la communauté internationale d'atteindre véritablement ses objectifs et d'honorer ses engagements à l'égard du peuple haïtien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 25.